

## **Alimentation : Consommer des produits locaux, oui mais à quelles conditions ?**

Depuis quelques années, nombre de consommateurs, producteurs et techniciens agricoles se mobilisent pour promouvoir une alimentation de proximité et parvenir sur un territoire à la souveraineté alimentaire. Des initiatives existent : coopératives, écozones alimentaires, jardins collectifs et familiaux, multiplication des circuits de distribution, mais on décèle également certains freins, freins liés à nos modes de vie, aux disponibilités foncières, à la formation et à l'emploi, ...

L'intérêt d'une alimentation de qualité et locale ?

Cette note ne prétend pas répondre à la question dans son ensemble sur le territoire du département de la Savoie. Elle est plutôt une illustration des conditions de production et des problématiques rencontrées dans les agglomérations, en particulier celle de Chambéry, à partir d'une rencontre avec J-L GIRARDIN Président de la coopérative agricole du Tremblay, et de données statistiques.

### **I- Un exemple concret la coopérative du Tremblay**

La rencontre commence par une rapide visite des locaux de la coopérative qui fût créée en 1946. Les locaux sont le produit de cette histoire avec des agrandissements successifs. Aujourd'hui la capacité de stockage des fruits est de 400 tonnes en chambres froides dont une réservée aux produits bio. Cela pour une récolte qui oscille autour de 600 tonnes chaque année. La coopérative est aussi équipée d'une calibreuse automatique.

La coopérative est avant tout un instrument au service des arboriculteurs qui trouvent là le moyen de commercialiser plus facilement leurs récoltes.

La production est pour sa plus grande part vendue aux grandes surfaces, le reste est vendu directement aux consommateurs par le biais du magasin. Il y a aussi quelques ventes aux cantines scolaires.

L'investissement pour installer un verger (pommiers) varie de 60 à 80 000 € par hectare. Les arbres, achetés à des pépiniéristes, sont plantés à l'âge de 1,5 an et produisent de manière significative dès la 2<sup>e</sup> année. Au bout de 20 ans, le verger doit être totalement renouvelé. Entre temps, au bout de 5,6 ans il aura fallu changer les filets de protection et assurer l'entretien des matériels du verger (poteaux, tendeurs,...)

Dans la plupart des cas les terres des arboriculteurs sont louées.

La coopérative travaille avec des agriculteurs-producteurs situés dans un rayon de 50 à 60 km maximum. Il y a aujourd'hui 44 producteurs adhérents. La coopérative possède au Tremblay un magasin qui commercialise la production des adhérents. Cependant, le magasin offre pour 20 % de son chiffre d'affaires des produits non disponibles localement (agrumes, fruits tropicaux,...)

La pandémie de Covid 19 a suscité un engouement pour les productions locales et, cela s'est ressenti sur le CA du magasin. Cependant, cet engouement ne s'est pas maintenu dans le temps et aujourd'hui le magasin a retrouvé un CA proche de celui d'avant Covid.

Pour faire face aux pics d'activité liés à une production fortement marquée par la saisonnalité, la coopérative avec d'autres organismes a mis en place un groupement d'employeurs.

Ce dispositif suppose :

- une organisation forte et rigoureuse
- une polyvalence des salariés

Si le recrutement de ces derniers en période de chômage élevé est relativement aisé il devient beaucoup plus difficile quand le chômage est réduit.

## **II- Une production confrontée à de multiples enjeux**

### **1- Du côté des producteurs agricoles**

En Savoie et plus encore dans la cluse de Chambéry il existe un important déficit de productions maraîchères locales. Alors que les besoins sont grands et en croissance et que la possibilité technique d'une production locale est là.

#### **a- Un problème foncier**

Le blocage de cette production locale tient beaucoup à la difficulté sinon à l'impossibilité pour les jeunes agriculteurs qui voudraient s'installer d'accéder à un foncier suffisant et à un prix accessible, en raison de la pression foncière sur le secteur.

En effet la démographie dynamique du bassin chambérien accroît la demande de biens immobiliers et dans un espace restreint comme celui des vallées alpines cela provoque une hausse des prix des terrains disponibles. Pendant longtemps a dominé dans ce secteur une demande forte en logements, de maisons individuelles en particulier, avec un désir de nature et les facilités de transport que permettait la voiture. Cela a eu des conséquences importantes sur le coût et la disponibilité du foncier.

Il y a donc nécessité au niveau local et national à préciser clairement les priorités en termes d'accès au foncier, à l'eau.... L'organisme Terre de Liens lutte pour préserver des installations agricoles (cf encadré ci-dessous)

#### **b- Un besoin de formations**

De même, l'agriculture – celle qui produit des aliments – manque de bras. Les formations proprement agricoles sont largement délaissées et ne forment plus assez de professionnels pour remplacer ceux qui partent à la retraite. Un certain nombre d'ingénieurs agronomes ou agricoles ne travaillent pas dans l'agriculture ou dans des exploitations agricoles provoquant un manque de compétences dans ces dernières.

#### **c- Du côté des consommateurs**

On constate une perte de savoir, de compétence du consommateur.

Celui-ci ne sait guère comment manipuler et conserver les fruits et les légumes. Cela aboutit à ce que jusqu'à 50 % des produits mis en rayon sont retirés de l'étal et donnés aux banques alimentaires car les fruits et légumes manipulés par les consommateurs sont rapidement abîmés et jugés invendables. Cela d'autant plus que les fruits et légumes font l'objet d'une normalisation sévère seul

moyen de permettre achat et vente à distance par des contractants qui ne voient jamais la marchandise qu'ils négocient.

On voit tout de suite, qu'une réduction de la proportion des invendus ou des produits déclarés déclassés car abîmés par des manipulations peu précautionneuses permettrait une baisse significative des prix de vente.

Jacques JULIEN- Observatoire social.

### **Quelques données statistiques sur l'agriculture en Savoie**

L'agriculture couvre en Savoie **192 000 hectares en 2010, soit 31% de la surface** totale du département. Inférieur à la moyenne nationale (51%), ce pourcentage est à comparer à la surface occupée par les forêts (31%), les zones naturelles et urbanisées (31%) et les territoires agricoles non utilisés (7%)

Au recensement agricole de 2010, la **Savoie compte 2 750 exploitations**, soit 36% de moins qu'au dernier recensement de 2000. Près de 4% des exploitations disparaissent en moyenne chaque année. Il s'agit surtout de petites exploitations dont deux sur trois ont disparu depuis 1988, le plus souvent du fait de départs à la retraite

**La surface moyenne des exploitations a augmenté de 55% depuis 2000. Ces dernières sont plus grandes et plus spécialisées.** La **surface agricole utilisée (SAU) moyenne**, calculée à partir des déclarations PACAGE 2020, s'élève à 110 ha.

La part de la surface agricole en **location est passée de 70 à 83% entre 2000 et 2010**. En effet, les terres libérées par les cessations d'activité sont reprises essentiellement en fermage

#### **Population active agricole**

La population active agricole de la Savoie compte **5 400 personnes, soit 3,1% de la population active** du département - contre **8 600 personnes et 5% en 2000** - Ces éléments sont de même ordre de grandeur au niveau national.

De 2000 à 2010, on constate un vieillissement des exploitants, les moins de 40 ans sont passés de 24% à 21%. Ceux-ci sont généralement à la tête d'unités plus importantes que la moyenne. La part de ces exploitants plutôt jeunes est la plus forte dans l'Avant Pays, les Bauges, le Beaufortain et en Haute Maurienne.

62% des exploitants ont aujourd'hui suivi un enseignement général secondaire ou supérieur.

Source : <http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/Atlas/3-espaceagri.htm#Paragraphe1> – mars 2023

## Terre de Liens

Ce mouvement citoyen se mobilise pour la préservation des terres agricoles sur le long terme. Il apporte logistique et financement aux porteurs de projet, facilitant l'accès au foncier en milieu rural et périurbain et soutient l'installation de paysans bio.

**Comment ?** En sensibilisant les citoyens et les collectivités locales à la préservation des terres agricoles, en devenant propriétaires de fermes qui sont ensuite mises à disposition des projets agricoles. Quelques exemples : de la culture diversifiée de céréales, orge, blé, petit épeautre, à la production de pain ou de bière, de la bergerie à la vente de fromage, du maraîchage bio à St Franc à la permaculture à la Plagne, culture où la diversité des plantes contribue à leur développement tout en minimisant l'apport d'eau.

**Avec quels moyens ?** Grâce à un réseau associatif partout en France, une foncière d'investissement solidaire qui permet à chacun de placer son épargne dans un projet écologique concret, et une fondation pouvant recevoir des legs et donations de fermes.

Un exemple d'économie solidaire qui peut paraître complexe et fragile, mais qui mobilise près de 8 000 actionnaires solidaires, 50 salariés, quelques milliers de bénévoles, et fait vivre des familles.

Contact : [ra@terredeliens.org](mailto:ra@terredeliens.org) ; 04 75 59 69 35

Page web : <http://www.terredeliens.org/rhone-alpes>